

Résultat du sondage effectué par le GRACQ auprès de ses membres et sympathisants à Uccle – juin 2018

Q1 : Etes-vous favorable à l'utilisation de cette somme pour installer des bornes de rechargement gratuit pour vélos électriques sur la commune ?

Plus de 87% y sont opposé, y compris des personnes qui précisent qu'elles utilisent un vélo électrique. Moins de 10% soutiennent l'idée. Raisons invoquées :

- seul un petit nombre d'usagers a des vélos électriques, il faut favoriser tous les cyclistes. Il faut que la commune pense au plus grand nombre. D'autant que 50,000 euros ont déjà été affectés cette année au vélo électrique (subvention à l'achat).
- vu le faible budget, il pourrait en être fait un meilleur usage. Il s'agit en quelque sorte d'un luxe alors qu'il y a de réels besoins fondamentaux auxquels la commune doit répondre s'agissant du vélo.
- il y a beaucoup d'autres priorités plus importantes sur la commune, tel l'aménagement de vraies pistes cyclables, de barres à vélo aux coins des rues, des routes plus sûres. Ce que répondent aussi des personnes qui disent avoir un vélo électrique.
- les gens peuvent le recharger chez eux, voire à leur travail
- davantage favorable à l'instauration de bornes de réparation de vélos :
<http://www.dhnet.be/regions/bruxelles/woluwe-saint-pierre-trois-nouvelles-stations-de-reparation-velo-5aba6fa5cd709bfa6b0702e7>
- plus de box vélos et auvents, en consultation avec les habitants

Q2 : Que pensez-vous de l'utilisation de ce montant pour améliorer la signalisation (panneaux, marquage au sol, etc)

85% pensent que c'est une bonne idée, 13% ne sont ni pour ni contre.

Q3 : Que pensez-vous de l'utilisation de ce montant pour des petits travaux d'aménagement pour améliorer la sécurité des cyclistes (inclinaison à la place des marches quand la piste passe sur un trottoir, gouttières sur les escaliers, sécurisation des carrefours, barres aux normes pour stationnement des vélos, etc.)

94% pensent que c'est une bonne idée, 6% ni pour ni contre.

Q4 : Que pensez-vous de l'utilisation de ce montant pour des actions de sensibilisation des automobilistes concernant le pourquoi de certains aménagements du Code de la route pour les vélos (SAS vélos, panneaux B22 et B23, etc).

54% en faveur, 31% sans opinion et 15% opposés. Les commentaires reflètent qu'il s'agit d'une priorité moins importante que les deux points mentionnés précédemment.

Un commentaire avec une suggestion concernant la sensibilisation : Nombreux automobilistes semblent ignorer l'intérêt des sas, d'une bande cyclable et des réductions de vitesse. Rien de tel

qu'un petit panneau avec un enfant sur un vélo "soyez sympa, faites attention pour moi" pour toucher des cœurs. Ou bien de quelques chose de plus factuel/instructif comme "les sas permettent aux cyclistes de se faire voir des conducteurs, laissez leur cette place", "rouler à 30km/h réduit de 60% les risques d'accidents avec des usagers faibles", etc. En revanche, de nombreux cyclistes grillent les feu rouge de carrefours dangereux, grillent des priorités de droite, font du slalome entre les voitures et sur le trottoir, ignorent les passages piétons, ... Un panneau "les cyclistes sont tenus de respecter le même code de la route que les conducteurs : un feu rouge, c'est stop", peut également pas faire de mal.

Subventions pour l'achat de cadenas sécurisés de qualité

Placement de panneaux pour limiter à 30kmh la vitesse dans tous les quartiers résidentiels

Passages sécurisés pour traverser les rails de tram à vélo

Verbaliser les automobilistes qui ne respectent pas les espaces prévus pour le vélo (SAS vélo, etc)